

# INNOVATION EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION

## APPEL À PROJETS

### Opérateur



**bpi**france

### Forme

Mix  
Subvention / Avance Récupérable

### Intensité

Jusqu'à 80%

### Date limite

21 novembre 2023

Les projets devront proposer des solutions innovantes s'inscrivant dans une des 3 thématiques suivantes :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale,
- Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies,
- Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

La durée des projets doit être comprise entre 12 et 48 mois.

L'assiette de dépenses minimale est de 1 ou 2 millions d'euros selon les thématiques pour les projets individuels et de 2 ou 4 millions d'euros selon les thématiques pour les projets collaboratifs.

Les projets peuvent être portés par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, ou par un consortium, rassemblant a minima une PME ou ETI, avec des partenaires de recherche, dans la limite de 4 partenaires.

### Contact

Anne-Sophie JEUSSELIN  
Directrice de bureau - Tours  
07-77-84-30-66  
asjeusselin@abfdecisions.fr